



Commune de Magneux-Haute-Rive (42600)
Compte-rendu
Conseil Municipal du vendredi 8 février 2019 – 20h

L'An deux mil dix-neuf, le 8 février, à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2019.

PRÉSENTS : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, Mme MAGAT Christine, M. BONNEFOI Roland, M. BERTHILLOT Jean-Luc, M. MOULIN Jean-Yves, Mme SAUMET Marion, Mme ARAUJO Barbara, Mme GRUDÉ Audrey, M. MAILLARD Fabien.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme MIRAILLER Amélie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine MAGAT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de membres votants :	10

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 7 décembre 2018. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- **Cession de l'ancien tracteur**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition d'un nouveau tracteur en décembre 2018. Il précise que l'ancien tracteur a été cédé au garage REY, pour un montant de 2400 € et qu'il convient de faire les écritures comptables pour cette cession.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la cession du tracteur au garage REY, pour un montant de 2400 €.

- **Création d'un colombarium au cimetière – dossiers de demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition et d'installation d'un colombarium au cimetière. Il présente un devis d'un montant de 7339.17 € HT, qui comprend un colombarium 8 cases, un banc, une stèle du souvenir. Le terrassement et la dalle béton seront chiffrés par ailleurs. Il précise au conseil municipal qu'un 2^e devis sera demandé.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à déposer des dossiers de demandes de subvention auprès de la sous-préfecture (au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux : DETR 2019) et auprès du département de la Loire.

Le conseil municipal, après avoir entendu M. le Maire, approuve le projet d'acquisition d'un colombarium pour le cimetière communal et autorise Monsieur le Maire à constituer et déposer les dossiers de demandes de subvention.

- **Subvention au club de football ASCM**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association sportive de football de Chambéon-MAGNEUX-HAUTE-RIVE a acquis un tracteur pour effectuer la tonte au stade de football. Le montant de cette acquisition est de 5500 € HT. Il propose de participer, au même titre que la commune de CHAMBEON, à cette acquisition, pour un montant de 2000 €, sous forme de subvention d'équipement. Cette subvention d'équipement sera amortie, sur une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement à l'association sportive ASCM de la somme de 2000 €, pour participer à l'acquisition d'une tondeuse.

- **Changement d'un portail**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un devis pour le changement du portail du bâtiment des services techniques, d'un montant de 1870.00 € HT. Il précise qu'il va demander un autre devis pour ces travaux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les travaux d'installation d'un nouveau portail sur le bâtiment des services techniques.

- **Fresque murale**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que lors de la réunion du conseil municipal du 7 décembre 2018, il a présenté un projet d'esquisse pour la fresque murale sur le mur extérieur de la mairie. Suite aux remarques exprimées par le conseil municipal, le maire propose de réunir une commission composée de conseillers municipaux, afin d'apporter des idées concrètes pour la réalisation de cette fresque.

Le conseil municipal prend acte de l'avancée du dossier.

- **Festival des MONTS DE LA BALLE à Verrières en Forez**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du Festival des Monts de la Balle de Verrières en Forez, qui aura lieu les 8 et 9 juin 2019, d'organiser dans les villages du territoire un spectacle « PréAmballes », pendant la période du 30 mai au 6 juin 2019. Il demande au conseil municipal de se positionner sur cette proposition.

Le festival prend en charge tous les frais artistiques et droits éventuels. La commune d'accueil prend en charge la restauration et l'hébergement (éventuel) des artistes le jour du spectacle, la mise en place du lieu de représentation et l'information locale. Une association de la commune sera associée à cette manifestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du festival des Monts de la Balle pour accueillir un spectacle des «PréAmballes » pendant la période du 30 mai au 6 juin 2019.

- **Convention de passage et balisage avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de St Etienne, dans le cadre du projet de cheminement en bords de Loire pour relier Montrond-les-Bains, l'Ecopôle du Forez et Feurs.

Cette convention de passage et de balisage concerne les parties rurales du cheminement de la commune.

Elle engage :

- Le maire de la commune qui autorise le balisage et le passage sur les chemins et routes de la commune et s'engage à respecter le balisage,
- Le maire pour la libre circulation des randonneurs en entretenant le chemin,
- Le comité départemental de la randonnée pédestre de la Loire qui est le garant des dommages éventuellement subis par les randonneurs

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de passage et de balisage à passer avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Loire, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

• **Convention de transport du service de fourrière animale**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention du service de fourrière animale, situé 815 route des mûriers, 42130 St Etienne le Molard, concernant la prise en charge et le transport des animaux divagants.

Cette convention précise que les frais de transport seront à la charge de la commune si le propriétaire de l'animal n'est pas retrouvé ou s'il refuse de récupérer l'animal, et à la charge du propriétaire si celui-ci est identifié.

Les frais de transport sont de 0.70 € / km.

Les frais de capture sont de 25 € / intervention si l'animal est enfermé dans un endroit clos. Ces frais sont de 15 € supplémentaires / quart d'heure nécessaire pour localiser l'animal divagant.

Cette convention a une durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de prise en charge et de transport des animaux en divagation, à passer avec le service de fourrière animale, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

• **Trop-perçu de taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier reçu de la direction des finances publiques, qui mentionne que la commune a fait l'objet d'un « trop-perçu » concernant la taxe d'aménagement.

En effet, la recette de cette taxe est versée à la commune nette de la compensation des annulations ou réductions éventuelles de permis de construire, qui peuvent avoir lieu une ou plusieurs années après la délivrance de l'autorisation, et qui font l'objet par ailleurs d'un remboursement aux redevables.

Par conséquent, la commune a perçu à tort la somme de 16 187.45 €, qu'il convient de rembourser à la direction des finances publiques. Ce montant sera prévu au budget de l'année 2019.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte de l'avis de remboursement à effectuer au titre de la taxe d'aménagement.

• **Pacte de solidarité financière et fiscale**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le pacte de solidarité financière et fiscale entre LOIRE FOREZ AGGLOMERATION et ses communes membres, adopté à l'unanimité par le conseil communautaire du 11 décembre 2018.

Les communes et leur agglomération sont étroitement liées en termes de fonctionnement, d'organisation et de finances, ce qui conduit à une véritable interdépendance.

Ce pacte de solidarité recense 3 types d'actions à mener :

- Travailler ensemble, partager des règles d'orthodoxie financière et fiscale,
- Rechercher l'optimisation des ressources,
- Dynamiser le projet de développement du territoire et des plans de mandat de l'agglomération et de ses communes

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte des différentes orientations du pacte de solidarité financière et fiscale, présenté par Loire Forez Agglomération.

• **Programme Local de l'Habitat (PLH)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le document du Programme Local de l'Habitat (PLH). Celui-ci a été lancé par Loire Forez Agglomération par délibération du 21 mars 2017, à l'échelle des 88 communes du territoire.

Le PLH est un document stratégique de programmation et définit l'ensemble de la politique locale de l'habitat à l'échelle intercommunale pour une durée de 6 ans : modernisation du parc de logements existants, création d'une offre accessible, redynamisation des centres-bourgs / villes afin d'améliorer la qualité de vie.

Ce document a été approuvé en conseil communautaire du 13 novembre 2018.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce document.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable sur le programme local de l'habitat élaboré par Loire Forez Agglomération.

• **Proposition du Centre de Gestion de la Loire – contrat d'assurance statutaire**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du centre de gestion de la Loire pour organiser une consultation par mise en concurrence des assureurs, afin de constituer un contrat groupe d'assurance couvrant les obligations statutaires des personnels.

Le contrat actuel, qui regroupe 48 collectivités, arrive à terme fin décembre 2019 et la procédure va être relancée par le Centre de Gestion.

Celui-ci propose aux communes non adhérentes de se joindre à la négociation, sachant que la commune dispose d'un droit d'option au terme de la consultation : ainsi, si les conditions obtenues ne conviennent pas à la commune, celle-ci a la faculté de ne pas signer le certificat d'adhésion au contrat.

Le maire demande au conseil de se positionner sur cette proposition.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve de déléguer au centre de gestion de la Loire la consultation en vue de la passation d'un contrat d'assurance statutaire pour le personnel.

• **Proposition du Centre de Gestion de la Loire – protection sociale complémentaire**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition du centre de gestion de la Loire pour organiser une consultation par mise en concurrence des organismes, afin de proposer des conventions de participation, sur les 2 volets :

- **santé**
- **prévoyance**

Les conventions actuelles, qui regroupent 50 collectivités couvrant 1588 bénéficiaires en **santé** et 83 collectivités couvrant 2079 agents en **prévoyance**, arrivent à terme le 31 décembre 2019 et la procédure va être relancée par le Centre de Gestion. La contractualisation éventuelle prendrait effet au 1^{er} janvier 2020 pour s'achever le 31 décembre 2025.

Le Centre de Gestion de la Loire propose aux communes non adhérentes de se joindre à la mise en concurrence, sachant que la commune a la possibilité de contractualiser, ou non, auprès du prestataire, au terme de la consultation.

Le maire demande au conseil de se positionner sur cette proposition.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve de déléguer au centre de gestion de la Loire la mise en concurrence pour la contractualisation auprès de prestataires dans le domaine de la santé et de la prévoyance.

• **Budget Annexe EAU**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'un usager pour accéder au réseau d'eau potable, au lieu-dit le Drillon, route de l'Astrée.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend acte de cette demande.

Informations diverses :

- **prochaine réunion du pôle territorial** : jeudi 14 février à Mornand en Forez
- la **CCID** (commission communale des impôts directs) aura lieu le jeudi 21 février 2019
- montant du **FPIC 2018** (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 7503 €
- **Elections européennes** : 26 mai 2019 – prévoir les permanences
- le **marché forain** sera mis en place cette année, le dimanche matin, à partir du 31 mars 2019
- programme 2019 des réunions d'information et formations organisées par l'AMF 42 pour les élus
- **prochaine réunion du conseil municipal** : 22 mars 2019 (vote du budget)
- la mairie sera fermée **les 20 et 22 février**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.



Le 14 février 2019,
Le Maire, Jean Paul DUMAS,